

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

21 septembre 2012 – n° 16
120074

ZAC ECOPARC DES GRANDES CROISSETTES - APPROBATION DU CAHIER DES CHARGES DE CESSION DE TERRAINS ET DE SES ANNEXES

Dans le cadre de la concession d'aménagement du 17 décembre 2007 signée entre la Ville de Saint-Dié-des-Vosges et la Société d'Équipement Vosgienne, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Cahier des Charges de Cession de Terrains (C.C.C.T) et ses trois annexes (obligation du preneur lors des études et du chantier, obligations respectives de l'aménageur et de l'acquéreur et cahier de prescriptions architecturales et paysagères) établis en application de l'article L 311-6 du Code de l'Urbanisme et ce, afin de définir les modalités et les conditions de cession des terrains à l'intérieur du périmètre de la Z.A.C. de l'EcoParc des Grandes Croisettes. Ce C.C.C.T. porte sur l'ensemble du périmètre de la Z.A.C. de l'EcoParc des Grandes Croisettes. Il peut faire l'objet d'avenants particuliers en fonction des ventes, qui seront signés par le Maire.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE le Cahier des Charges de Cession de Terrains (C.C.C.T) de l'EcoParc des Grandes Croisettes et ses trois annexes, établis en application de l'article L 311-6 du Code de l'Urbanisme,
- PRECISE que le C.C.C.T. et ses annexes:
 - * portent sur l'ensemble du périmètre de la Zone d'aménagement concertée,
 - * sont annexés au dossier de réalisation de la ZAC,
 - * viennent compléter le règlement d'urbanisme communal en vigueur.
- AUTORISE le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

ADOpte PAR 27 VOIX POUR

Contre : 8 (J.L. BOURDON - F.LEGRAND - V.BENOIT - F.WALTER
S.VINCENT - R.BA - C.SAINT-DIZIER - S. ROCHOTTE)

Extrait certifié conforme
Le Maire,



Christian PIERRET

*Nombre effectif des Membres
du Conseil Municipal.....* 35

Séance du 21 septembre 2012

*Nombre des Membres en
exercice.....* 35

*Nombre des Membres présents
à la séance.....* 31

Procuration..... 4

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de Christian PIERRET, Maire, assisté de Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBOUT, Antoine SEARA, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Adjoint.

Etaient présents :

Christian PIERRET, Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA (absent points n° 1 et 2), Madeleine FEVE-CHOBOUT, Antoine SEARA, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Cécile ANTOINE, Gilberte BELEY, Daniel CHRISTOPHE, Joëlle BERNARD, Benoît LARGER (absent point n°1 - procuration à M. FEVE-CHOBOUT), Marie-Claude JARRIGE, Mohammed TAJI, Ozan RUMELIOGLU, Catherine GRAVIER, Fabienne TARUFFI, Patrick BERNARD, Jean-Louis BOURDON, Françoise LEGRAND, Serge VINCENT, Vincent BENOIT, Ramata BA, Catherine SAINT-DIZIER et Sébastien ROCHOTTE.

Excusés et ont donné procuration :

Dominique VALENTI	à	Joëlle BERNARD
Etienne HUMBERT	à	Lovely CHRETIEN
Bineta ABDOULAYE	à	Pierre LEROY
Francine WALTER	à	Ramata BA

Monsieur Ozan RUMELIOGLU est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.
